Arrondissement de La Flèche Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 03 octobre 2024

<u>Date de convocation</u>: L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures trente, 25 septembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance

ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent

HUBERT Maire.

<u>Date d'affichage</u>: <u>Étaient présents</u>: Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,

25 septembre 2024 Daniel GUERINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON,

Marie-Jo ROUAULT, Laurence COSNARD, Virginie CARRÉ, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Christelle LEVILLAIN, Marie-Laure METIVIER, Christophe PERDRIX et Jean-Marie PRECHAIS formant la majorité des membres en

exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15 Absents excusés : Jean-Marie CHALOIGNE, Tony BERTRON

- présents : 13

- votants : 13 <u>Absent</u> : Néant.

Ordre du jour : -1*- Prévoyance adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le CDG72 -2*- Personnel Communal chèque cadeaux ; -3*- Personnel Communal départ à la retraite ; -4*- Remboursement d'achat à une élue - 5*- Subvention à l'Association locale FTCA ; -6* Candidature Ten 2 ; -7* Communauté de communauté de communes : Etude des rapports 2023 Environnement – Déchets et Service Public d'Assainissement Non Collectif ; -8* Droit de préemption d'un bien*- 9* Décisions municipales ; -10*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -11*- Informations communautaires ; -12*- Questions diverses.

<u>Secrétaire</u> : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Jo ROUAULT comme secrétaire de séance.

<u>2024-10-01 : PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE – CONTRAT COLLECTIF</u> PROPOSÉ PAR LE CDG72 :

Monsieur Le Maire présente l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui prévoit :

- la généralisation de la mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire pour les agents. L'objectif social est d'offrir une couverture à tous les agents et d'assurer la pérennité de la prise en charge.
- un régime de base garantissant les risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité avec un niveau minimum de couverture de 90% de rémunération annuelle nette.
- la mise en place d'une participation de l'employeur minimale à hauteur de 50% des cotisations.

Après échanges, les membres du Conseil municipal sont en accord pour adhérer au contrat collectif en participant à hauteur de 50% de la cotisation pour un taux de couverture à 90%.

Un projet de délibération sera envoyé au CDG72 pour avis du CST le 15 octobre prochain. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 7 novembre prochain.

2024-10-02: PERSONNEL COMMUNAL: CHEQUES CADEAUX

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, en décembre il avait été offert des chèques cadeaux aux agents communaux. Les agents ayant apprécié et utilisé les chèque-cadeaux, il est proposé de renouveler l'opération. Les chèques cadeaux d'une valeur totale de 150 euros par agent communal sont utilisables dans les quatre commerces de Villaines-sous-Malicorne (Epicerie-boucherie, boulangerie-pâtisserie, salon de coiffure et restaurant). Il est aussi proposé d'allonger la date de validité au 31 mars 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-10-03: PERSONNEL COMMUNAL: DEPART A LA RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite de Madame GAUDIN-DUBOIS Florence au 1^{er} octobre 2024. En plus du vin d'honneur qui sera offert, il est proposé, afin de la remercier du travail effectué depuis 14 ans, en qualité de Secrétaire de Mairie à Villainessous-Malicorne, de lui offrir un cadeau de départ à la retraite.

Le choix s'est porté sur un bon cadeau d'une valeur de 193 euros à valoir à l'agence de voyage TUI Store à La Flèche. Cette dépense sera imputée au compte 623.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-10-04 : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UNE ÉLUE :

Christelle PHILIPPE, intéressée dans la délibération sort de la salle.

Le Maire présente aux membres une facture du magasin "ACTION" de La Flèche relatif à l'achat de papiers WC et paillasson. Considérant que ce commerce n'accepte pas les paiements par le service de gestion comptable, il y a lieu de rembourser la somme de 10.94€ TTC à Christelle PHILIPPE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Christelle PHILIPPE, revient dans la salle.

2024-10-05: SUBVENTION A L'ASSOCIATION LOCALE FTCA:

Monsieur le Maire remercie de nouveau l'ensemble du bureau de l'association pour leur investissement pour l'organisation de la Fête de la Terre du Commerce et de l'Artisanat et rappelle la réussite de l'évènement.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie PRECHAIS, Président de l'Association. A son tour, il remercie l'ensemble des participants et bénévoles qui ont œuvré. Malgré le franc succès de cette manifestation, l'équilibre financier est loin d'être atteint, lourdement grevé par la location d'un chapiteau.

Monsieur le Maire rappelle que la location de ce chapiteau a été déterminante pour la réussite de l'évènement, pour accueillir l'ensemble des personnes dans de bonnes conditions compte tenu de la météo. Cette dépense a pesé lourd dans le budget de l'association. Afin d'aider l'Association locale FTCA à assumer cette charge et de lui permettre d'équilibrer son budget en l'aidant à régler les dernières factures, Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 6 600 euros à l'association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Une soirée de remerciements pour les bénévoles aura lieu le samedi 19 octobre prochain.

2024-10-06 : DEPOT DE CANDIDATURE AU TITRE DU DISPOSITIF « TERRIROIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » 2 ET DU CONTRAT NATURE AVEC LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2024-2030 (SRB), la Région Pays de la Loire renouvelle le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » et le Contrat Nature.

Le dispositif national « Territoire Engagé pour la Nature » a pour objectif de faire émerger, reconnaitre et valoriser les projets et les bonnes pratiques des collectivités et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité, et de valoriser l'engagement des dits territoires pour la nature.

La Région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre des projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique ; le Contrat Nature. Ce contrat est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions programmées sur 3 ans.

La communauté de communes a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » sur la période 2019-2024. Forte de son engagement en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité locale, elle souhaite se porter candidate et renouveler sa reconnaissance au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » pour mener à bien son projet de territoire en faveur de la biodiversité en disposant de l'accompagnement et des moyens nécessaires.

La commune de Villaines-sous-Malicorne souhaite s'engager auprès de la CCPF en portant des actions opérationnelles de préservation de la biodiversité :

- Renaturation de la cour d'école
- Restauration et aménagement d'une zone humide communale

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- √ D'approuver l'exposé ci-dessus ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à déposer plusieurs actions au dossier de candidature du dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » de la CCPF
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions pour les actions retenues au titre du TEN 2 (Contrat Nature et/ou autres)
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

2024-10-07: PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023 COMMUNAUTAIRES:

1 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2023 :

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) pour l'exercice 2023.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire du 26 septembre 2024.

Ce rapport est public et destiné notamment à l'information des usagers du service.

Daniel GUERINET, Premier Adjoint détaille ce document.

Les faits marquants 2023 : La nouvelle déchetterie a ouvert le 9 octobre 2023. Elle permet un affinage au niveau du tri sur site. Ces nouveaux gestes de tri permettent de développer le recyclage des matières et de diminuer la part de déchets qui partent à l'enfouissement. 500 personnes ont été comptabilisées en une seule journée.

Afin de lutter contre les déchets abandonnés et autres dépôts sauvages, un poste de brigadier contre les incivilités a été créé à la Communauté de communes du Pays Fléchois. Mise à jour du maillage des points de collecte corbeilles et tri.

Lancement d'un partenariat avec l'association Les Triporteurs qui a notamment permis de collecter et valoriser 10 bacs de 770 litres d'emballages, de papier et de cartonnettes le temps du week-end des Affranchis.

En 2023, la production d'ordures ménagères a diminué de 5.37% entre 2022 et 2023. La collecte sélective a diminué de 5.1%. En revanche la collecte en déchetterie a augmenté de 4.25% ainsi que les textiles.

Le système de collecte devrait évoluer fin 2025 pour une collecte en bac. 2 bacs par foyer seraient distribués : un bac noir pour les ordures ménagères et un bac jaune de plus grande contenance pour le recyclage et emballages.

L'objectif étant d'obtenir une performance collective de tri satisfaisante.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2. RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC):

Daniel GUERINET, Premier Adjoint présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'année 2023.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire du 26 septembre 2024. Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

En 2023, 58 installations neuves ont été contrôlées, 50 contrôles de conception ont été réalisés (non facturés), 16 visites sur le terrain pour assurer des missions de conseil.

Le bilan sanitaire des installations est semblable aux années précédentes, soit : 32 % de Favorables, 54 % de Favorables avec réserves et 14 % de Défavorables LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE. ***********************

2024-10-08: RENONCIATION AU DROIT DE PREEEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de SAS NOTAIRES DU SUD SARTHE concernant une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé 20 Place de l'Eglise. Monsieur le Maire informe, que dans le cadre de sa délégation, et qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain et a renoncé à acquérir le bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2024-10-09: DECISIONS MUNICIPALES: SEPTEMBRE 2024

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
45-2024	Devis N° 32034679 EQUIP JARDIN 79 Route du Mans 72300 SABLE SUR SARTHE	Remplacement siège pneumatique tracteur tondeuse - 2 229,67 € HT.
46-2024	Devis N°2415 KALISTA La Flèche 6 Route de La Jalêtre 72200 LA FLECHE	Broyage et nettoyage lotissement Les Grandes Forges 1139.55 € HT
47-2024	Devis N°DEV2024-386 LOUBEN GRAPHISTE Le Petit Jaunay 72270 ARTHEZÉ	Renouvellement nom de domaine hébergement du sité internet : 500 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2024-10-10: COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS:

1* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES

Daniel GUERINET fait part de l'intervention de l'Entreprise Lhomer suite à des problèmes d'inondations chez un particulier. Il faudra procéder à l'ouverture d'un fossé lorsque le maïs sera récolté. D'autre part, il est également intervenu à un autre endroit de la commune afin de recreuser un fossé pour libérer l'eau qui ne s'évacuait pas naturellement.

Concernant la voirie, pas beaucoup d'avancement dans les travaux à réaliser. La Société Trudelle a été retenue par la Communauté de communes pour le curage des fossés.

2* COMMISSION CADRE DE VIE

Laurence COSNARD informe que la commission illuminations se tiendra le mardi 8 octobre prochain.

<u>3* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES</u>

Christelle PHILIPPE fait part d'un démarrage de rentrée scolaire un peu compliqué en raison d'absences des agents pour raison de maladie et remercie les personnes qui ont remplacé à la restauration.

La commission menus pour la restauration scolaire s'est tenue fin septembre avec le choix des menus pour la semaine du goût ayant pour thème les pays en référence aux jeux olympiques.

4* COMMISSION COMMUNICATION

Marie-Jo ROUAULT indique que la commission s'est réunie la semaine précédente. Les travaux ont porté sur la trame du futur bulletin municipal et sur le diaporama qui sera diffusé à la soirée de remerciements de la Fête de la Terre, du Commerce et de l'Artisanat. Travail à venir sur les cartes de vœux 2025.

Le spectacle des aînés aura lieu le dimanche 1^{er} décembre et les convives auront le plaisir de découvrir la prestation de Mymi Rose, un air de fête. Le spectacle pour l'année prochaine a déjà été réservé de manière à pouvoir avoir le groupe musical Les Passantes, il aura lieu le 16 novembre 2025.

5* COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS

Joël BIGNON informe que le logement situé au 2ème étage de l'ancienne mairie a été loué au 1er octobre. La location est prévue pour quelques mois, le logement sera de nouveau disponible à la location au printemps prochain.

Les travaux de l'école sont terminés. Des problèmes d'eau chaude et de chauffage ont été signalés. La chaudière était en panne, l'entreprise est intervenue.

Un diagnostic thermique a été réalisé et un rapport a été rendu pour envisager une deuxième phase de travaux à l'école concernant de la rénovation énergétique. Une commission travaux sera organisée prochainement afin de définir les axes à identifier pour travailler les dossiers de demandes de subventions.

La fibre va être installée à la salle des fêtes, des investigations ont été menées pour trouver les fourreaux. Une entreprise est venue refaire l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes, des amas de feuilles et de mousse empêchent l'eau de s'écouler ce qui créé des infiltrations dans le local entretien. Il est demandé si un robinet ne pourrait être modifié car il reste souvent ouvert, les utilisateurs pensant qu'il s'agit d'un détecteur.

Des problèmes d'éclairage ont été recensés à divers endroits de la commune. PHILIPPS prendrait en charge le remplacement, une expertise est menée. 4 à 5 caches sous les lampadaires seraient tombés.

Par ailleurs, l'Entreprise GENOT est intervenue pour poser les cache-moineaux à la mairie, salle du conseil.

Un problème d'incompatibilité sur l'ensemble des projecteurs du stade génère un dysfonctionnement. Actuellement une moitié du grand terrain est éclairée ainsi que le petit terrain. Le nécessaire a été fait mais les délais d'approvisionnement sont importants pour le remplacement.

2024-09-10 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire précise que le Contrat Local de Santé a été signé en présence de l'Agence Régionale de la Santé, Mme la Sous-Préfète et Mme la Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois. L'accent est porté sur les axes de prévention et sur la santé mentale, l'accompagnement du bien vivre et bien vieillir et sur l'offre de santé sur le territoire du Pays Fléchois.

Le transfert de la compétence culturelle est en cours, elle fera l'objet d'un point particulier du prochain conseil municipal du 7 novembre.

Une période d'anticipation permet la mise en place d'animations musicales en milieu scolaire dans certaines écoles du territoire. Un problème de recrutement ralentit le déploiement à toutes les communes. Les interventions dans trois communes vont démarrer dans les écoles dont celle de Villaines-sous-Malicorne. Une dumiste interviendra 30 mn en classe de maternelle et de CP, et 45 mn du CE1 au CM2.

Une dépense associée à cette action sera à régler à la ville de La Flèche pour la fin de l'année en attendant le transfert de charges à la Communauté de communes en 2025.

Daniel GUERNIET rend compte d'une réunion GEMAPI qui s'est tenue le 3 octobre dernier. Il a été question de retenues sèches, appelées « bassins d'orages » qui permettent en cas de fortes pluies de recevoir les eaux afin d'éviter les inondations. Fin octobre, une consultation aura lieu pour retenir un bureau d'études pour la réalisation d'un bassintampon d'une capacité de 1300/1500m3.

Réunion en présentiel prévue le 5 décembre prochain avec le bureau d'études qui suit l'Argance.

2024-09-11 : QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe que le Salon de Coiffure fête son 20ème anniversaire, Madame Hervé invite l'ensemble du Conseil Municipal le vendredi 4 octobre 2024.

<u>TOUR DE TABLE</u>: Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune.

Marie-Laure METIVIER informe qu'une riveraine habitant Jaunay s'inquiète lorsqu'il y a de fortes pluies, beaucoup d'eau arrive rapidement depuis la mise en place d'un déversoir qui augmente le débit d'eau. Daniel GUERINET se rendra sur place.

Christophe PERDRIX s'interroge sur le projet de la pharmacie et a entendu parler que certaines agences postales allaient fermer.

Concernant la poste, Monsieur le Maire informe que nous n'avons pas reçu d'information officielle à ce sujet, nous avons bien demandé le renouvellement de la convention postale afin de maintenir l'agence postale à Villaines-sous-Malicorne, qui rappelle-t-il fonctionne très bien.

Concernant la pharmacie, un porteur de projet s'était fait connaître pour reprendre la pharmacie. Il envisageait un nouveau bâtiment mais ne semble plus disposé à passer par le bâtiment actuel de façon transitoire. Contact a été pris avec AMENAO pour solliciter de l'aide pour prendre le relais sur la partie bâtimentaire. C'est une hypothèse qui reste fragile, le temps étant compté.

Les travaux d'extension de la Maison de santé devraient débuter en novembre prochain.

Gervais COMPAIN demande s'il y a du nouveau concernant les travaux de voirie prévus par la Communauté de communes et le Département et souhaiterait que le pluvial soit pris

en compte sérieusement. Monsieur le Maire précise que le projet a pris beaucoup de retard. Le Département doit attendre que la CCPF fasse son travail pour pouvoir ensuite intervenir.

Jean-Marie PRECHAIS informe que l'assureur Groupama n'assurerait plus les maisons situées autour de l'église en raison du risque d'inondations. Le Maire fait part de son étonnement.

Les prochaines réunions de Conseil Municipal seront les jeudis 7 novembre et 5 décembre 2024.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt trois heures et quinze minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT Marie-Jo ROUAULT

Daniel GUERINET Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE Laurence COSNARD

Joël BIGNON Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN Christelle LEVILLAIN

Marie-Laure METIVIER